



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 01/2020, présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 16 mars 2020, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège, préavis déposé par voie de l'urgence

Rapporteur : Viviane Schweizer Ronnerström

Membres : Jérôme de Rham,
Viviane Schweizer Ronnerström

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 26 février 2020, in situ, en présence de Monsieur Ludovic Sherif, Conseillé Municipal responsable entre-autres des Bâtiments Communaux.
Nous le remercions d'avoir bien voulu nous exposer le présent préavis à l'aide des photographies qui l'accompagnent et d'avoir répondu à nos questions.

Nous souhaitons relever le fait que Grâce à l'Ecole Technique de la Vallée de Joux la révision du mécanisme de l'horloge est gratuite – ses étudiants peuvent ainsi travailler sur des pièces sous la supervision des formateurs.

Concernant Les travaux de remplacement et/ou restauration des plaques de cadran, des aiguilles, des sets de chiffres, du mouvement des aiguilles et des engrenages de séparation ils se feront par une société spécialisée qui se trouve en Suisse allemande et qui a été recommandée par l'Ecole Technique de la Vallée de Joux.

Pour le reste des travaux des entreprises locales avec lesquelles la Commune de Veytaux à l'habitude de travailler ont été choisies.

Point important concernant le financement de ces travaux :

Il sera assuré par un don de CHF 60'000.00 octroyé par le citoyen veytausien : Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ardeshir Zahedi (Ministre des Affaires Etrangères et Ambassadeur à Washington sous le règne du Shah d'Iran).

En effet, lors de ses promenades il avait constaté que cette magnifique horloge ne fonctionnait plus. Il a eu à cœur de la préserver et a offert de prendre en charge les frais de sa restauration.

AVIS DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité que les membres de la commission soutiennent ce préavis.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 01/2020 de la Municipalité du 10 février 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège ;
- oui** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par le don du même montant octroyé.

Au nom de la commission

Le Rapporteur



Veytaux, le 3 mars 2020